

Chers Parents,

Si votre enfant est affecté en seconde au lycée JP Sartre pour la rentrée de septembre 2026, il vous faut réaliser **l'inscription en ligne**.

La télé-inscription est à faire via les téléservices dès le mardi 30 juin 14h30 et **au plus tard le vendredi 3 juillet à 18h00** sur [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr) accessible par vos codes Educonnect **parents** habituels.

Vous procéderez :

- ➔ à l'enregistrement des éventuelles options et des langues vivantes
- ➔ à la vérification, et si nécessaire à la correction, de vos coordonnées
- ➔ à la commande du **Pass'Région jeunes obligatoire** et gratuit sur le site <https://www.auvergnerhonealpes.fr/>

*Le Pass'Région jeunes permet de :*

⇒ **Accéder au lycée**

⇒ Accéder au restaurant scolaire

⇒ Retirer les manuels scolaires fournis gratuitement par la région

*Il devra être commandé par vos soins et à faire envoyer à votre domicile (voir flyer en pièce jointe sur les téléservices).*

*Votre demande sera ensuite validée par le lycée.*



Les élèves voulant candidater à l'une des trois sections européennes (anglais, allemand ou espagnol) devront remplir le formulaire mis à disposition sur les téléservices à partir du 30/06 et le déposer sur la même plateforme avec les éventuelles pièces jointes demandées.



Si vous souhaitez que votre enfant profite du restaurant scolaire dès le mardi 1<sup>er</sup> septembre, jour de la rentrée des classes de seconde, il vous faudra **impérativement** vous conformer aux modalités expliquées sur le document « Fonctionnement du restaurant scolaire – Rentrée 2026 » (voir pièce jointe disponible sur les téléservices à partir du 30/06). **Aucun repas ne pourra être distribué sans que le compte de l'élève ne soit abondé au préalable et le repas réservé.**

**Un R.I.B.** du représentant légal devra **obligatoirement** être transmis au service intendance (tous les élèves sont concernés, même les externes).

Nous vous laissons le soin de prendre connaissance de l'ensemble des pièces jointes accessibles sur le site des téléservices et vous remercions par avance de votre lecture attentive.

Les délais étant très courts, nous comptons sur votre réactivité pour que l'inscription de votre enfant puisse se faire dans les meilleures conditions.

**ATTENTION : tout élève non inscrit au 3 juillet perdra son affectation**

Cordialement,

La direction du lycée Jean-Paul Sartre